

Conditions de circulation entre Esterre et Barèges du 2 au 30 septembre

Afin de permettre la réparation et l'enfouissement des réseaux communaux d'assainissement, d'eau potable, de télécommunications et d'électricité, qui ont été endommagés par la crue du 18 juin, une tranchée commune va être réalisée entre Esterre et Barèges.

Pour assurer la réalisation de cette tranchée avant l'hiver, dans de bonnes conditions de qualité et de sécurité, la circulation sur la route départementale n°918 sera possible, du 2 au 30 septembre, selon les modalités suivantes :

- **du lundi au vendredi, la route ne sera ouverte que**
 - **de 18h à 8h**, avec des alternats à vue,
 - **de 10h à 10h30**, avec des alternats manuels,
 - **de 12h à 13h**, avec des alternats manuels,
 - **de 14h30 à 15h**, avec des alternats manuels,
- **les week-ends, la route sera ouverte**
 - **de 18h le vendredi à 8h le lundi**, sauf impératifs de chantier.

En dehors de ces créneaux, la route sera réservée aux engins de chantier, aux services publics et aux transports scolaires.